



Pourvoi non suspensif d exécution

Par **suzanne52**, le **21/06/2018 à 16:11**

bonjour

j ai eu gain de cause en décembre 2017 au tribunal des affaires de sécurité sociale. elle devait me rembourser des soins

Elle est allée en cassation.

Puisque le pourvoi n est pas suspensif, quelle est la date limite de leur remboursement. est ce le jour du jugement de cassation ou avant quand l'avocat adverse dépose son dossier?

Merci de votre réponse